

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL
D'YVERDON-LES-BAINS
sur la gestion de la Municipalité en 2012**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres : Mmes et MM. Hélène Grand-Greub, Pierrette Roulet-Grin, Daniel Cochand, Pierre Hunkeler, Jean-Louis Klaus, Nicola Schirinzi, Yves Vuagniaux, Bart Wind.

Suppléants : Mmes et MM. Jean-David Chapuis, Jacques Fivaz, Martine Frey-Taillard, Claude-Anne Jaquier, Carmen Tanner et Emilienne Wagnière.

M. Nicola Schirinzi a remplacé M. Jean-Yves Martin comme membre le 6 septembre 2012. M. Jacques Fivaz a remplacé Mme Marina Melon comme suppléant le 7 juin 2012, M. Armand Thonney a remplacé M. Nicola Schirinzi comme suppléant le 6 septembre 2012, Mme Emilienne Wagnière a remplacé M. Armand Thonney comme suppléant le 4 octobre 2012.

M. Pierre Hunkeler a été élu président, Mme Pierrette Roulet-Grin vice-présidente, M. Daniel Cochand secrétaire.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : 3 septembre, 1^{er} octobre, 29 octobre, 5 novembre et 10 décembre 2012, 14 janvier, 4 février, 11 mars, 18 mars, 15 avril, 29 avril et 6 mai 2013.

La commission a continué de travailler principalement sur des questions et sujets ciblés afin de pouvoir examiner en profondeur les thèmes choisis. Elle a évidemment aussi examiné le rapport de gestion de la Municipalité, dans les limites des contraintes imposées par le calendrier : le rapport de plus de 220 pages a été reçu le 24 avril et la commission devait finaliser son propre rapport pour le 8 mai.

La COGE tient à remercier les municipaux, chefs de services et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à ses questions, ainsi que le secrétariat général pour l'organisation pratique des séances. Elle a apprécié de pouvoir rencontrer de nombreux responsables d'entités au sein de plusieurs services.

1. Municipalité	p. 2
2. Secrétariat général	p. 2
3. Ressources humaines	p. 6
4. Urbanisme et bâtiments	p. 6
5. Travaux et environnement	p. 8
6. Sécurité publique – Police nord vaudois	p. 10
7. Incendie et secours, Sports	p. 10
8. Jeunesse et cohésion sociale	p. 11
9. Culture et Tourisme	p. 12
10. Energie	p. 14
11. Bureau d'agglomération AggloY	p. 15
12. Conclusion	p. 16

1. Municipalité

La COGE a apprécié la clarté générale de la présentation et la précision de nombreux chiffres et statistiques du rapport de gestion de la Municipalité. C'est un document de référence très important et utile pour le travail tant du Conseil communal que de la COGE.

La COGE a toutefois regretté le déséquilibre entre d'une part certains chapitres très détaillés, d'autre part les informations lacunaires sur des sujets cruciaux comme les associations intercommunales, le tourisme et AggloY. La COGE estime que les conseillers communaux doivent avoir un accès facile à toutes ces informations, sans avoir à chercher, en général en vain, des rapports annuels d'entités comme la Sagenord, le SRAS, l'OTTY, dans lesquels la commune joue un rôle crucial. La COGE rappelle, pour les associations de communes, que la loi sur les communes, à son article 125.b, alinéa 3, exige que « La municipalité informe annuellement le conseil général ou communal de l'activité de l'association ».

La COGE suggère que la Municipalité revoie la structure du rapport de gestion pour qu'elle corresponde à celle des comptes et du budget facilitant ainsi la comparaison entre les deux documents.

D'autre part, la COGE regrette que la Municipalité reprenne littéralement, dans son rapport, les réponses apportées en juin 2012 aux observations de la commission sur la gestion 2011, sans mise à jour. Plutôt que de s'en tenir à la situation de décembre 2011, telle que décrite en juin 2012, il serait bien plus utile de préciser, le cas échéant, comment la situation a évolué jusqu'à fin 2012.

Enfin la COGE suggère de bien veiller à la lisibilité et l'utilité des graphiques ainsi qu'à l'utilisation de fonds de cartes à jour, par exemple montrant Gressy comme faisant maintenant partie d'Yverdon-les-Bains.

Vœu 1.1

La COGE demande à la Municipalité de veiller à un meilleur équilibre entre les différents chapitres du rapport de gestion et d'assurer qu'il reflète de façon aussi complète que possible les activités des entités et sociétés intercommunales sur le territoire d'Yverdon-les-Bains.

Vœu 1.2

La COGE demande à la Municipalité de mettre à jour ses réponses aux observations faites par la commission l'année précédente.

2. Secrétariat général

M. Daniel von SIEBENTHAL, syndic

La COGE s'est entretenue le 10 décembre 2012 avec MM. Daniel von Siebenthal, syndic, et Mme Sylvie Lacoste, secrétaire générale.

Le secrétariat général, correspondant au secrétariat municipal des autres communes vaudoises, assume des tâches groupées en cinq filières :

- Greffe et réception
- Archives
- Communication
- Développement durable (agenda 21)

- Mobilité

La COGE note avec satisfaction le renforcement important de la filière communication, qui se traduit par une politique beaucoup plus active de la ville dans ce domaine et des développements positifs du site Internet.

La COGE ne comprend en revanche pas l'intégration de la mobilité au Secrétariat général. Il s'agit d'une filière clairement opérationnelle, qui n'a pas vraiment sa place dans une structure essentiellement administrative.

Le secrétariat général assume la responsabilité des votations et élections jusqu'au vendredi précédent le week-end de clôture. Des directives détaillées règlent la gestion des votes par correspondance, notamment la procédure à suivre lorsqu'une carte de vote est incomplète ou non signée. Dans ce cas, l'électeur est contacté et invité à venir compléter ou signer sa carte. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer et ne désirent pas voter par correspondance, c'est le secrétariat du Conseil qui est à disposition.

Le secrétariat général tient à jour les listes des commissions extraparlamentaires. Ces listes sont incluses dans le rapport de gestion de la Municipalité. La COGE suggère que ces listes, tenues à jour, soient régulièrement consultables, par exemple sur le site Internet. La COGE propose également que chaque commission soit dotée d'un cahier des charges, ce qui permettrait notamment de bien informer les futurs membres de ces commissions et de bien comprendre les devoirs de la charge avant d'accepter leur nomination. La COGE demande également à la Municipalité de veiller à ce que les commissions concernées soient régulièrement consultées, non sur les préavis, mais sur le contexte et les objectifs dans lesquels ceux-ci s'inscrivent.

Le secrétariat général est responsable de la mise en forme des préavis avant leur transmission au Conseil, sur la base des rapports élaborés par les services à l'intention de la Municipalité. Ces rapports ne suivent pas nécessairement le canevas des préavis. La COGE souligne l'importance des aspects communication et vulgarisation des préavis et demande que les efforts pour améliorer ces deux aspects soient poursuivis et renforcés. Il est notamment nécessaire de bien expliquer le contexte et l'historique dans lequel le préavis se place. Il peut être utile, de cas en cas, de compléter l'information, notamment graphique, par des documents disponibles sur le site Internet de la ville et faciles à consulter pour les conseillers qui désirent des informations plus détaillées.

La COGE souligne la qualité de l'archivage des différents dossiers et documents communaux.

Observation 2.1

La COGE demande à la Municipalité d'assurer que les préavis soient systématiquement vérifiés et qu'ils contiennent des informations précises sur le contexte, les références aux éventuels préavis précédents ou les autres préavis liés à celui qui est présenté et les opérations déjà effectuées, telles les dates de mises à l'enquête.

Vœu 2.1

La COGE invite la Municipalité à publier et tenir à jour sur le site Internet de la commune la liste et la composition des commissions consultatives, avec une brève description de leurs tâches.

Y Parc

La COGE s'est entretenue, sur place, le 29 octobre 2012 avec Mme Marianne Savary et MM. Daniel von Siebenthal, syndic, Markus Baertschi, chef du service de l'urbanisme, Fabrice Aubert, urbaniste et Jean-Daniel Girard, coordinateur de la copropriété Y-Parc.

La COGE a visité les aménagements extérieurs réalisés sur la base du préavis 10.18. La Commission a apprécié la vision globale de l'aménagement du site et la structuration paysagère qui doit le rendre particulièrement accueillant, tout en réglant les questions de mobilité, tant motorisée que douce et d'évacuation des eaux. La Commission estime positive l'option choisie de mettre en place ces aménagements également dans les zones qui seront développées plus tard.

Le budget ne devrait être que très légèrement dépassé, des économies faites dans certains secteurs contrebalançant les surcoûts dus à quelques mauvaises surprises dans d'autres zones.

L'entretien est assuré pendant les cinq premières années par des entreprises privées, aux frais de la copropriété. La tâche sera ensuite reprise par la commune, la plupart des aménagements devant passer de la copropriété au domaine public ou au domaine privé communal. Les frais, de l'ordre de Fr. 50'000.- par an, devraient diminuer une fois les plantations bien installées, d'autant plus que les espèces, arbres, arbustes et herbacées, sont locales et devraient donc se développer facilement.

Pour l'instant, les coûts des équipements et de la gestion d'Y-Parc ne sont pas contrebalancés par les ventes de terrain, mais l'opération est positive pour Yverdon-les-Bains grâce aux apports des entreprises installées et des emplois créés. Il n'y a pas de réels risques financiers. À terme, le bilan opérationnel devrait devenir positif.

Y-Parc tient à préserver son orientation claire de parc scientifique et technologique. Les critères pour l'acceptation de nouvelles entreprises ont été affinés. La commission d'éthique, qui n'a jamais bien fonctionné, est remplacée avantageusement par une commission d'éligibilité, restreinte. Elle aide à la décision dans les cas, rares, de demandes d'installation ou de location d'entreprises dont la compatibilité avec les critères d'Y-Parc n'est pas évidente.

La COGE comprend cette orientation, mais constate qu'il manque à Yverdon-les-Bains des terrains destinés à accueillir des entreprises artisanales ou industrielles plus axées sur la production que sur la recherche et l'application de technologies de pointe.

Le projet de révision du PPA a été soumis à enquête publique en été 2012. Il a suscité quelques oppositions, essentiellement liées à des questions de modalités de parcage et du plan de circulation. Ces oppositions sont en voie de traitement.

Une fois adopté par le Conseil communal le PPA révisé permettra notamment de densifier le Parc en triplant le coefficient d'utilisation du sol, de résoudre les questions de parcage avec, à terme, la construction d'un grand parking en hauteur et de permettre l'installation des services nécessaires à Y-Parc comme banque, restaurant, hôtel et autres.

La commission apprécie le dynamisme et les développements réjouissants d'Y-Parc, notamment par le Centre d'entreprise et d'innovation. Elle regrette que ces atouts ne soient pas mieux connus et demande que des efforts importants soient faits tant pour la promotion d'Y-Parc auprès de la communauté yverdonnoise que pour la promotion de la ville auprès des utilisateurs du Parc scientifique et technologique. La commission souhaite également que la ville s'engage plus activement dans la promotion d'Y-Parc à l'extérieur, de façon à contrebalancer quelque peu le poids de l'arc lémanique.

La commission déplore, par ailleurs, que la signalétique, y compris pour la mobilité douce, reste indigne de l'importance d'Y-Parc.

Observation 2.2

La COGE demande à la Municipalité d'encourager une promotion active de la ville auprès des utilisateurs et visiteurs d'Y-Parc. La COGE demande également à la Municipalité de mieux faire connaître Y-Parc aux habitants de la ville.

Observation 2.3

La COGE demande à la Municipalité d'intensifier les efforts visant à légaliser et rendre disponibles des terrains, dans d'autres secteurs du territoire communal, destinés à des activités artisanales ou industrielles qui ne répondent pas ou plus aux critères Y-Parc.

Vœu 2.2

La COGE demande à la Municipalité d'activer les démarches de certification nature-écologie pour Y-Parc.

Vœu 2.3

La COGE suggère à la Municipalité de prévoir à Y-Parc une « porte d'entrée » - un lieu d'accueil bien visible - et de mettre en place une signalétique en rapport avec l'importance et la qualité d'un parc scientifique et technologique.

Participations communales

La COGE a constaté que les représentants de la commune dans plusieurs entités intercommunales importantes et sociétés dans lesquelles la commune a des participations importantes, par exemple l'ADNV, la Police Nord vaudois, Cité des Bains SA, Sagenord SA, Energie naturelle Mollendruz SA, ne semblent toujours pas avoir reçu de lettres de mission, ceci encore au début de l'année 2013.

Cette situation n'est pas acceptable. Il est indispensable que les objectifs et intérêts de la commune dans le cadre de ses participations soient clairement définis et formalisés dans une lettre de mission comme la Municipalité s'est engagée à le faire dans le cadre du préavis 11.24.

Ces lettres de mission sont d'autant plus importantes que les représentants de la commune sont directement concernés par des conflits d'intérêts et de loyauté possibles. Comme représentants de la commune, ils doivent défendre les intérêts de celle-ci. En même temps, comme membres des organes dirigeants, voire présidents d'entités comme la Sagenord ou la Police régionale, ils ont le devoir de défendre les intérêts d'associations ou sociétés intercommunales concernées.

Observation 2.4

La COGE demande à la Municipalité de s'assurer qu'avant fin septembre 2013 tous ses représentants dans des entités intercommunales ou sociétés dans lesquelles la commune est engagée soient en possession d'une lettre de mission sur la base du préavis 11.24.

Mobilis

La COGE s'est entretenue le 5 novembre 2012 avec M. Luc Tomasetti, responsable de la mobilité, rejoint par MM. Jean-Luc Lecoultre, sous-directeur de Travys SA et Laurent Deppen, responsable des horaires et réseaux, pour un déplacement commenté dans deux bus de ligne successifs.

La Commission a pris connaissance des récents développements concernant les bus à Yverdon.

L'aménagement des arrêts se poursuit, en privilégiant systématiquement la sécurité des piétons, par rapport à la circulation des voitures ou, par endroit également des vélos. Les aménagements se font, en principe, sur la chaussée et non en baignoire. La COGE estime

qu'une meilleure information au sujet des contraintes à prendre en compte permettrait d'éviter une partie des questions légitimes que se posent les utilisateurs autres que ceux des transports publics.

L'information aux voyageurs, considérée comme un facteur déterminant pour encourager l'utilisation des transports publics, a été renforcée, tant dans les bus qu'aux arrêts importants comme celui de la gare.

La priorité pour les bus aux feux de circulation a apporté une amélioration considérable, au respect des horaires et à la réduction du bruit et de la pollution. Le gain moyen pour le temps de passage est de 20 secondes aux carrefours équipés, et, élément bien plus significatif, les bus ne s'arrêtent en moyenne que 37 fois par jour au lieu de 525 auparavant. Le système permet également une gestion active, par exemple en cas de problèmes sur la route, comme un accident.

Un déplacement de la commission dans deux bus de ligne a permis de constater concrètement, aux environs de midi, le respect des horaires et la maîtrise des chauffeurs dans des passages souvent étroits et des carrefours pas faciles à négocier.

La collaboration avec CarPostal s'est intensifiée depuis 2010. La Commission souhaite que la complémentarité de Travys et des cars postaux, qui relie de nombreux villages à la gare d'Yverdon-les-Bains, avec des arrêts ailleurs en ville, apparaisse plus clairement et soit mieux valorisée.

La COGE regrette de ne pas avoir pu obtenir les chiffres de fréquentation des différentes lignes à temps pour son rapport, sous prétexte que les organes dirigeants de Travys devaient les avoir en primeur. Elle rappelle l'important soutien de la ville à Travys et tient à s'assurer que la fréquentation annoncée suit bien l'évolution attendue et nécessaire à la validation des choix opérés.

3. Ressources humaines

La COGE n'a pas approfondi le sujet en 2012. Elle prend note de l'avancement du projet GEPY et de la diminution des cas de conflits de travail. Elle se réjouit que l'engagement prévu d'un responsable de la sécurité au travail devienne rapidement réalité.

4. Urbanisme et Bâtiments

Mme Marianne Savary, municipale

La COGE s'est entretenue sur place le 1^{er} octobre 2012 avec Mmes Marianne Savary, Nathalie Saugy et M. Eric Burnod, responsable des bâtiments et le 4 février 2013 avec Mme Marianne Savary, municipale, et M. Markus Baertschi, chef de service.

Nouveaux locaux au Centre St-Roch et fonctionnement du service

La COGE a été agréablement impressionnée par l'aménagement simple, efficace et accueillant des nouveaux locaux d'Urbat au Centre Saint-Roch (préavis 11.15). Avec sa décoration moderne et sobre, c'est une bonne carte de visite pour le service.

Le service est en sous-effectif. Il y a deux postes à repourvoir parmi les urbanistes et la situation risque de perdurer vu les difficultés de recrutement dans le domaine concerné. En dehors de la planification générale et du suivi des divers chantiers, il y a un nombre considérable de plans de quartier à développer. Même si les études sont pour la plupart externalisées, il est absolument nécessaire d'avoir les ressources nécessaires pour les suivre et les coordonner.

Des ressources sont également nécessaires pour mener des discussions constructives avec les propriétaires et promoteurs qui développent des projets de construction dans des zones dont les plans de quartier sont dépassés ou qui sont soumises au règlement général du PGA. La COGE constate que la densification se fait encore souvent en exploitant au maximum les possibilités de bâtir, sans soucis d'intégration, et en laissant très peu de place à des aménagements extérieurs au moins corrects, sinon de qualité.

Pourtant, des développements positifs comme le plan de quartier St-Roch – Haldimand – Industrie, adopté par le Conseil communal, montrent qu'il est possible d'élaborer des projets intéressants pour toutes parties concernées comme pour la collectivité.

Observation 4.1

La COGE demande à la Municipalité d'assurer que les ressources du service de l'urbanisme répondent aux besoins d'une ville en plein développement

Observation 4.2

La COGE demande de réviser rapidement le règlement du PGA et les plans de quartier obsolètes pour assurer que la densification et le développement de la ville se fassent de la façon la plus harmonieuse possible.

Observation 4.3

La COGE demande de mettre en route rapidement la révision du Plan directeur communal, qui n'est plus adapté à la situation actuelle.

Château

La COGE a constaté la bienfaisance des travaux concernant la cour intérieure et la place du Château et apprécié le résultat final des travaux prévus par les préavis 10.15 et 11.20. Elle déplore que les monuments historiques refusent l'installation de bancs contre le mur du château, avec vue sur la place. De l'avis de la commission, des bancs ne dénatureraient pas l'architecture du monument, en tous cas moins que les voitures qui ont masqué le mur en question pendant des dizaines d'années. La COGE regrette que la fontaine, par ailleurs réussie, de la place du Château présente un angle extrêmement vif et dangereux et déplore que l'esthétisme soit préféré à la sécurité.

Ancienne poste

La rénovation de l'Ancienne poste a été très bien effectuée, sur la base du préavis 10.02. Le résultat est remarquable, notamment au vu de l'état du bâtiment avant travaux.

Le retard du chantier est dû au manque de molasse adéquate. Celle-ci provient d'une seule carrière dont l'exploitation a été interrompue à cause de conditions climatiques particulièrement défavorables. Ce retard a entraîné un surcoût de location d'échafaudage de quelque Fr. 50'000.- partagé entre la commune et l'entreprise concernée.

La plus-value apportée par une bonne isolation du toit a été couverte par des subventions et accompagnée d'une remise en état des surcombles.

La reconstitution ou la réfection des anciennes inscriptions postales a été basée sur des documents historiques.

Le décompte final reste dans l'enveloppe budgétaire prévue dans le préavis.

L'éclairage extérieur est raffiné et réussi. De plus, il est peu gourmand en énergie. D'une puissance de 2'350 Watts, il consomme bien moins qu'un éclairage traditionnel. La COGE estime toutefois que cet éclairage devrait être éteint ou pour le moins réduit entre minuit et le matin. Cette remarque s'applique à d'autres bâtiments communaux.

La COGE regrette qu'il ait fallu attendre que l'état du bâtiment devienne dangereux pour entreprendre les travaux nécessaires, comme dans le cas du collège de la Place d'Armes. Elle demande qu'un suivi plus attentif des bâtiments communaux soit mis en place et que les travaux d'entretien et de rénovation soient effectués à temps.

En ce qui concerne les aménagements intérieurs du bâtiment, la COGE demande que les options soient très rapidement évaluées et les décisions prises si l'on veut que les travaux soient effectivement mis en route en 2014, comme le prévoit le plan des investissements.

Enfin, vu la petitesse, la vétusté et la hauteur de la cage d'escalier, utilisée par de nombreux enfants, la COGE a suggéré que, par mesure de sécurité, des filets soient installés dans le vide central.

Observation 4.4

La COGE demande que le suivi de l'état des bâtiments communaux soit affiné et que les travaux d'entretien et de rénovation nécessaires soient effectués en fonction des besoins, sans attendre que l'urgence les impose.

5. Travaux et Environnement

M. Marc-André Burkhard, municipal

La COGE s'est entretenue le 18 mars 2013 avec MM. Marc-André Burkhard, municipal, Sandro Rosselet, chef de service, Lionel Barraud, responsable de la voirie, Marcel Pürro, responsable de la STEP, Vincent Nicolet, responsable technique et Madame Véronique Duvoisin, responsable administrative. Elle a également visité la déchèterie communale le 10 décembre 2012 sous la conduite de MM. Jean-Paul Schindelholz, directeur, et Sandro Rosselet, chef du service des travaux et environnement.

Déchets, déchèterie communale et ressourcerie à la STRID

En matière de déchets, la situation est satisfaisante, grâce, notamment, à une information et une surveillance régulières. Le non-respect des dispositions reste assez constant, mais les citoyens récalcitrants laissent moins de traces dans les sacs non conformes. La très forte augmentation du tri et la diminution des incinérables se poursuivent un an et demi après l'introduction de la taxe au sac. L'indiscipline autour de certaines déchèteries de quartier reste toutefois un problème. Les objets encombrants déposés hors des jours prévus ne sont pas laissés sur place pour l'exemple, mais ramassés en principe dans les 2 jours. Avertissements et facturations sont envoyés lorsque cela est possible.

Après une année de fonctionnement, l'aménagement de la nouvelle déchèterie montre qu'elle est parfaitement fonctionnelle et facile à utiliser. Elle a bénéficié des réflexions pratiques du personnel qui a pu noter toutes les imperfections de l'ancienne déchèterie et proposer les améliorations à apporter pour la nouvelle.

La ressourcerie, dont la gestion est assurée par la fondation Bartimée, mandatée par la STRID, permet de donner une deuxième vie à des objets encore parfaitement utilisables, tout en fournissant des places de travail utiles. Avec un seul point de vente à la STRID, la ressourcerie, assure déjà un chiffre d'affaires tout à fait intéressant.

Les cartes magnétiques sont utiles non seulement pour limiter l'accès aux habitants des deux communes concernées (Yverdon-les-Bains et Treykovagnes), mais aussi pour établir des statistiques précises de fréquentations, pour la facturation et pour limiter le nombre de voitures à dix en même temps sur la plateforme lors de fortes affluences.

Sur le plan organisationnel, la STRID gère intégralement la déchèterie et facture à la ville, pour l'utilisation de la déchèterie, environ Fr. 3.40 par passage pour la gestion et Fr. 3.10 pour le traitement des déchets.

Globalement, le traitement des déchets fonctionne très bien grâce à la complémentarité entre la déchèterie centralisée et les places de dépôts décentralisés à travers la ville. Il reste encore à améliorer la reprise des déchets par les commerces qui les génèrent, notamment pour les appareils électriques et électroniques.

STEP horizon 2018

En 2011, les études très fouillées se sont poursuivies dans le cadre du préavis 08.27 au sujet du développement de la STEP et de l'élargissement possible de sa régionalisation. Plusieurs alternatives de traitement ont été évaluées. En 2012, les projets ont été présentés aux communes de la rive nord intéressées, sans donner de date butoir pour une décision finale, de façon à laisser mûrir la situation. Dans tous les cas, la nouvelle STEP reste planifiée pour 60'000 équivalents habitants, dont 47'000 pour Yverdon-les-Bains. Le nouveau TOTEM donne satisfaction et la production d'électricité couvre environ les trois quarts des besoins de la STEP. Le projet de récupération de la chaleur des eaux de la STEP se poursuit, désormais sous l'égide du SEY. Un rapport est attendu en 2013.

La commission de gestion a apprécié l'esprit prospectif du travail effectué, le processus mis en place et la structure prévue pour la gestion de la STEP régionale, avec la commune d'Yverdon-les-Bains comme prestataire de service pour traiter les eaux usées des communes concernées, qui restent entièrement responsables de leurs canalisations, et de l'acheminement des eaux jusqu'à la station de relevage. C'est un système plus clair et plus économe que les autres structures qui pourraient être mises en place. Le canton encourage activement les solutions régionales avec des STEP moins nombreuses, mais plus grandes et assurant le traitement des micropolluants.

Domaines

La Commission a pris note des réflexions en cours sur la vigne communale, avec toutes les options encore ouvertes, en veillant à assurer la disponibilité d'un vin d'honneur pour les manifestations officielles.

La redistribution de certains baux à ferme de l'ancienne commune de Gressy, selon des critères bien acceptés, a été effectuée. Le plan de gestion intégré de la Montagne de la Ville a été finalisé. Il inclut la question des incidences de l'aménagement possible d'un parc éolien sur l'usage agricole. Des réflexions sont en cours sur la gestion des forêts, avec l'option de créer une réserve forestière en collaboration avec des communes voisines.

Giratoires

La COGE a pris note de la complexité des procédures nécessaires ou exigées pour passer d'un giratoire provisoire à une construction définitive. Vu la durée du provisoire, la commission se demande si quelques aménagements minimaux ne permettraient pas d'en améliorer quelque peu l'esthétisme et le fonctionnement, surtout pour ceux qui sont situés à des endroits stratégiques comme les entrées de ville.

Vœu 5.1

La COGE demande à la Municipalité d'améliorer, dans la mesure du possible, l'esthétique des giratoires provisoires.

6. Sécurité publique – Police Nord vaudois

M. Jean-Daniel Carrard, Municipal

Police régionale

La COGE s'est entretenue le 11 mars 2013 avec MM. Jean-Daniel Carrard, municipal et Pascal Pittet, commandant et chef de service.

La police régionale est en place, avec quelques ajustements encore prévisibles. Comme voulu, la police administrative reste intégralement communale, tout en étant à disposition pour des conseils et appuis à d'autres communes. Le municipal et le commandant de la police ont à la fois des responsabilités régionales avec la police régionale et communales avec la police administrative.

Parmi les tâches qui ont fortement augmenté dans le cadre de la réorganisation policière, il y a les dépôts de plaintes (maintenant possibles auprès de la police régionale) et les violences domestiques. De façon générale, les exigences du travail des policiers ont augmenté, notamment en relation avec la régionalisation.

Au niveau des accidents, il n'y a pas de zones particulièrement sensibles en ville d'Yverdon-les-Bains. On note que les accidents impliquant des piétons ont diminué en 2012.

Les vols et dommages à la propriété sont en augmentation, mais le Nord vaudois reste, au moins pour l'instant, encore épargné par la véritable explosion de ces délits observée sur la Côte vaudoise.

Sur le plan organisationnel, Yverdon-les-Bains assure l'engagement et la rétribution du personnel. Ce fonctionnement correspond de fait à une délégation de tâches intercommunales ayant la forme d'un contrat de droit administratif (art. 107 b de la loi sur les communes).

Une réflexion est en cours pour préciser et, dans le cadre des contraintes légales, élargir les compétences des assistants de police, qui sont très régulièrement sur le terrain et pourraient plus agir en appui du corps de police proprement dit. Une formation de trois mois, non obligatoire, est maintenant offerte par l'Ecole de police.

L'inventaire des immeubles et ménages, qui se fait au niveau de toute la Suisse, a pu être terminé en 2012. La COGE apprécie l'importance de ce travail vu la grande importance de la tâche. Il reste maintenant à assurer le traitement des données, ce qui nécessitera des ressources supplémentaires.

Vœu 6.1

La COGE demande que les statistiques de police continuent d'être clairement séparées pour Yverdon-les-Bains et que, pour les accidents, le type de véhicule concerné soit précisé.

7. Incendie et secours, sports

La COGE n'a pas examiné ces sujets en 2012.

8. Jeunesse et cohésion sociale

M. Jean-Claude RUCHET, municipal

La COGE s'est entretenue le 11 mars 2013 avec MM. Jean-Claude Ruchet, municipal, Laurent Exquis, chef de service et Mme Cécile Ehrensperger, cheffe de service adjointe.

Une présentation de la structure et des missions du dicastère met en évidence le développement important des activités communales liées à la jeunesse et à la cohésion sociale.

L'essentiel des activités scolaires est du ressort du canton. Les tâches communales couvrent des domaines comme les constructions, le transport des élèves, les préavis en matière d'horaire, les cantines scolaires. La planification scolaire est essentiellement basée sur les données globales du SCRIS. La COGE insiste pour qu'une réflexion soit faite pour les ajuster en fonction de l'évolution des différents quartiers de la ville, tout en reconnaissant la difficulté de la tâche. Les exigences du canton ne permettent plus de prévoir des bâtiments scolaires qui ne peuvent pas accueillir un cycle complet. Malgré une légère baisse actuelle des effectifs, la période 2012 – 2015 va être particulièrement critique en matière de locaux. Il faut donc absolument arriver à ouvrir en 2017 le nouveau bâtiment scolaire secondaire prévu, avec une capacité de 700 élèves, de façon à libérer de nouvelles classes primaires dans les autres bâtiments.

La coordination avec les autres communes de l'entente scolaire est bonne. La comptabilité est assurée par Yverdon-les-Bains.

Le Conseil d'établissement est bien mis en place et le travail par groupes permet d'aborder de façon constructive et efficace des thématiques comme la sécurité aux abords des écoles. Il reste à rendre les procès-verbaux du Conseil rapidement accessibles, par exemple via le site Internet de la ville, le règlement prévoyant expressément que ces documents doivent être publics.

La coordination entre horaires et transports, en prenant en compte les effets et coûts induits, reste une équation difficile à résoudre.

Concernant les crèches, largement subventionnées par la commune, la COGE demande que les représentants de la ville assurent une mission de vigilance pour prendre en compte les besoins de la population. Une convention ou un contrat de prestations devrait préciser les obligations réciproques. Un tel cadre est important, vu les pressions qui peuvent s'exercer sur les responsables en raison de la pénurie de places. Notons que les places sont limitées dans les crèches et que le décalage entre l'offre et la demande de place est encore plus important pour les petits qui atteignent l'âge scolaire.

JECOS s'efforce d'améliorer l'offre d'animation et de locaux communautaires dans les quartiers, mais reste tributaire de la disponibilité de tels locaux. Il doit veiller également à ce que cet aspect soit pris en compte dans les nouveaux quartiers.

La COGE s'étonne de constater que la réorganisation des services n'a pas conduit à une réorganisation des responsabilités et estime qu'il n'est pas logique que la municipale en charge de la culture reste présidente de l'ARAS, qui devrait logiquement revenir au municipal responsable des affaires sociales.

Vœu 8.1

La COGE demande que la Municipalité délègue au comité de direction de l'ARAS le municipal en charge des affaires sociales et non la municipale responsable de la culture.

Vœu 8.2

La COGE invite la Municipalité à prévoir une offre en locaux et espaces communautaires dans les quartiers existants comme dans les nouveaux quartiers.

Vœu 8.3

La COGE demande à la Municipalité de veiller à conserver tout le potentiel d'accueil existant, en parallèle au développement de nouvelles capacités.

9. Culture et tourisme

Mme Nathalie SAUGY, municipale

La COGE s'est entretenue le 1^{er} octobre 2012 avec Mmes Nathalie Saugy, municipale, Marie-Laure Meier, responsable de la bibliothèque et M. Raphaël Kummer, directeur de la culture, le 14 janvier 2013 avec Mme Nathalie Saugy, municipale, M. Raphaël Kummer, chef de service et M. Patrick Dériaz, intendant de la Marive.

Culture

La politique culturelle se base sur le rapport de janvier 2011 intitulé « Politique culturelle, état des lieux et propositions », adopté par la Municipalité. Ce rapport établit notamment un état des lieux détaillé et précise les caractéristiques de la scène culturelle à Yverdon-les-Bains.

Le soutien doit se faire tant pour la culture institutionnelle, avec des acteurs (au sens large) professionnels que pour les multiples activités engagées par des amateurs bénévoles. Ce soutien couvre des aides financières ou des mises à disposition de locaux. Il faut tenir compte des différents publics visés, allant des jeunes enfants aux personnes âgées. La sensibilisation des jeunes à la culture est particulièrement importante, notamment pour remplacer un public qui a tendance à vieillir. Une coordination régulière est assurée avec le service jeunesse et cohésion sociale.

La COGE salue le règlement sur les subventions, récemment adopté. Sa mise en œuvre a déjà conduit à des négociations constructives de conventions détaillées avec l'Amalgame, le Petit Globe, les Artpenteurs et le Musée d'Yverdon.

Malgré la bonne expérience réalisée avec un évènement de grande envergure aux Rives du Lac, le service reste très prudent pour la répétition de telles manifestations, en veillant à ce qu'elles aient dans la mesure du possible un lien avec Yverdon-les-Bains ainsi que des garanties de bon déroulement et de durabilité.

Il apparaît indispensable à la COGE de veiller au maintien et à la qualité de manifestations typiquement yverdonnoises comme les Jeux du Castrum et les Brandons.

Vœu 9.1

La COGE invite la Municipalité à renforcer la promotion de la culture auprès des jeunes.

Vœu 9.2

La COGE demande à la Municipalité de s'engager plus activement pour accueillir chaque année une ou des manifestations d'envergure aux Rives du Lac.

Vœu 9.3

La COGE demande à la Municipalité de soutenir activement les spectacles de rues, en particulier dans le cadre des Jeux du Castrum.

La Marive

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la responsabilité de la Marive est passée du service de l'urbanisme à celui de la culture. Le personnel comprend trois personnes à plein temps, un intendant, un concierge et un régisseur, renforcé par des auxiliaires en fonction des besoins. Tous accomplissent des tâches extrêmement diverses, allant, pour l'intendant, de la promotion de la Marive à la facturation, en passant par la négociation des contrats de location et les réparations courantes. La plupart des travaux de maintenance sont assurés par le personnel de la Marive.

L'amélioration du réglage des installations effectuées il y a quelques années a permis de réduire la consommation d'énergie dans des proportions très importantes. Des progrès dans ce domaine ne sont plus guère possibles. Le rafraîchissement ou la climatisation de la salle lorsqu'il fait très chaud, un problème récurrent, n'est pas prévu. Les locataires potentiels sont avertis. La COGE estime, dans sa majorité, que le sujet ne devrait pas être abandonné, en examinant notamment les possibilités d'utiliser l'eau du lac ou de la Thièle pour refroidir et réchauffer la salle.

Les exigences pour le montage et démontage, ou l'utilisation de la salle pour des répétitions sont très diverses, mais quelques sociétés seulement mobilisent la salle pour plusieurs jours. Certaines sociétés sportives ont opté maintenant pour la salle des Isles.

Des réflexions sont en cours pour une utilisation accrue de la Marive, ce qui impliquera des moyens renforcés pour la promotion de la salle, la coordination des manifestations et l'offre de services. La COGE note que le taux d'occupation stagne. Notons que le site Internet de la salle est clair et très complet.

Vœu 9.4

La COGE invite la Municipalité à repenser la promotion et le développement de l'utilisation de la Marive en adaptant, au besoin, le cahier des charges du personnel.

Vœu 9.5

La COGE demande à la Municipalité de reprendre le projet de rafraîchir l'air de la Marive en période chaude, en examinant notamment les possibilités d'utiliser l'eau du lac ou de la Thièle pour refroidir ou réchauffer la salle.

Bibliothèque communale

La COGE s'est entretenue, sur place, le 1^{er} octobre 2012 avec Mmes Nathalie Saugy, municipale, Marie-Laure Meier, responsable de la bibliothèque et M. Raphaël Kummer, directeur de la culture.

La bibliothèque gère activement un fonds de près de 60'000 ouvrages, avec un renouvellement régulier. 2700 livres ont été intégrés dans la collection en 2012. Quelque 10% des titres sont retirés chaque année. La fréquentation est excellente, après un léger creux lié aux travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment. Ces travaux n'ont que très peu concerné l'intérieur, sinon, essentiellement, la remise en état réussie des surcombles, qui peuvent servir de local de stockage, mais n'ont pas d'accès pratique, et l'aménagement d'une salle pour l'accueil des classes.

Le rôle de la bibliothèque évolue. Son rôle en matière d'animation culturelle de création augmente alors que la lecture proprement dite diminue. Les besoins en documentation changent également. Il s'agit maintenant moins d'accumuler des ouvrages de référence, mais plutôt de guider les utilisateurs dans l'utilisation d'Internet.

La Broquine, bibliothèque enfantine gérée par des bénévoles est installée dans le même bâtiment. La bibliothèque gère le secondaire, en partenariat avec le canton, qui prendra en charge les salaires des futurs bibliothécaires scolaires lorsque le contrat de prestation et le cahier des charges auront enfin été établis. La Commission regrette qu'il faille autant d'années pour mettre en place un système qui ne paraît pourtant pas très compliqué.

Les collections de livres des collèges ont déjà été reprises par la bibliothèque, triées et intégrées.

La bibliothèque collabore avec d'autres institutions de la ville comme la Maison d'Ailleurs, le Musée ou la Galerie de l'Hôtel de Ville. C'est en général plutôt à son initiative.

Le Fonds ancien, d'une valeur et d'une importance considérable, est maintenant en sécurité. Il a fait l'objet d'une analyse détaillée concernant l'état des livres, leur intérêt pour Yverdon-les-Bains et leur valeur historique. C'est un guide utile pour les priorités en matière de restauration. Cela permet également de définir les ouvrages qui ne doivent pas être touchés, ceux qui peuvent être consultés sous surveillance et ceux qui peuvent être consultés sans contraintes particulières. Le coût total de remise en état des livres est estimé à quelque 1,6 million de francs, dont Fr. 600'000.- en priorité une. Les moyens disponibles, notamment grâce à la Fondation du fonds ancien, restent de l'ordre de Fr. 15'000.- par an. Le scannage des documents n'est guère possible, vu les coûts que cela implique.

La principale question ouverte pour l'avenir est celle des locaux. La circulation des visiteurs exige des adaptations rapides. Le réaménagement des locaux, dans le bâtiment existant ou ailleurs, doit être une priorité.

Observation 9.1

La COGE demande que les décisions concernant l'avenir des locaux de la Bibliothèque soient prises rapidement.

Tourisme

La COGE déplore que le tourisme, malgré son importance pour la ville d'Yverdon-les-Bains, soit à peine mentionné dans le rapport de gestion. Il n'y a aucune information sur les activités et résultats 2012 et la majeure partie du rapport concerne une étude à venir.

10. Energies

Mme Gloria Capt, municipale

La COGE s'est entretenue le 4 février 2013 avec Mme Gloria Capt, municipale, et M. Olivier Schmid, co-chef de service a.i., ainsi que M. Jean-Marc Sutterlet, chef de section.

Sagenord

Le SEY a poursuivi la gestion technique de la Sagenord, toujours sur la base de rapports intermédiaires validés par la Municipalité les 13 janvier et 21 juillet 2010. Le contrat de prestation prévu à l'art. 2 des statuts de la société, adoptés en 2009 n'a pas été finalisé. Le contrat de fourniture d'eau entre l'ACRG et la Sagenord a été signé en 2012, avec un prix au m³ qui devrait légèrement diminuer au fil des années, le coût des installations étant réparti sur une quantité d'eau qui est supposée augmenter. Le prix du m³ est calculé sur la base de l'amortissement fixe des installations. Le seul facteur variable est l'énergie de pompage. Les conventions entre la Sagenord et les communes sont en négociation. La société a réservé un nom de domaine, mais n'a pas de site Internet fonctionnel et n'a toujours pas de politique active d'information. Les représentants de la commune d'Yverdon-les-Bains n'ont pas de lettre de mission, malgré l'observation faite l'an dernier par la COGE à ce sujet. Cette lettre de

mission est particulièrement importante pour la municipale en charge, qui doit d'un côté défendre les intérêts de la commune, de l'autre ceux de la Sagenord, qu'elle préside.

La conduite sous-lacustre Grandson – Yverdon a été planifiée et terminée à satisfaction par la commune d'Yverdon-les-Bains, essentiellement pour assurer une redondance avec la conduite souterraine, ancienne.

Le SEY ne veut pas abandonner la chloration de l'eau, pour ne pas prendre de risque. Il y a un certain nombre de conduites où la circulation est insuffisante, soit parce qu'elles sont en queue de réseau, soit parce que leur diamètre est trop important par rapport au débit.

Observation 10.1

La COGE demande à la Municipalité de formaliser avant fin 2013 le contrat de prestations réglant les relations opérationnelles entre la Sagenord et la Commune, ainsi que la convention qui doit régler formellement les questions liées à la fourniture de l'eau.

Eclairage public

Concernant l'éclairage des bâtiments publics, des discussions sont en cours avec URBAT pour dégager des principes généraux réglant la durée de cet éclairage, en particulier son extinction en milieu de nuit. Concernant l'éclairage en général, le développement des systèmes de télécommande permet d'améliorer le réglage fin. Des mesures sont en cours pour vérifier l'intensité de l'éclairage, en particulier dans les endroits sensibles et procéder aux adaptations éventuellement nécessaires.

Infrastructures

La COGE constate que le taux de renouvellement des installations reste, depuis des années, largement plus bas que les valeurs recommandées. Les retards s'accumulent, avec un danger toujours plus important de dégradation, pannes ou ruptures de conduites.

Observation 10.2

Le COGE invite la Municipalité à respecter les taux de renouvellement recommandés pour les installations techniques, en tenant compte des nécessités de rattrapages dans ce domaine

11. Bureau d'agglomération AggloY

La COGE s'est entretenue le 5 novembre 2012 avec M. Daniel von Siebenthal, syndic, Mme Marianne Savary, municipale, et M. Sébastien Genoud, du bureau d'AggloY.

La préparation du programme de 2^e génération a été difficile. Il y a eu notamment le départ de deux collaboratrices du bureau d'agglomération, la responsable en chef du projet et son adjointe. Les délais ont été tenus grâce à une aide bienvenue du Service du développement territorial. Des démarches pour engager un nouveau chef de projet ont été envisagées puis, semble-t-il, reportées. Le bureau continuera de suivre les projets qui touchent plusieurs communes, comme le Plan directeur localisé Chamard-Châtelard, et est à disposition pour aider les communes qui ont besoin de soutien en matière de conduite de projets.

Le budget 2012 ne sera pas entièrement dépensé. La subvention cantonale vient à échéance le 30 juin 2013 et devra être renégociée.

La consultation sur le projet d'agglomération a contribué à mieux faire connaître le projet. La COGE note que l'information au sujet d'AggloY progresse légèrement, notamment grâce à un site Internet permettant un accès facile aux documents. En revanche, l'organisation des séances d'information a été déficiente. La séance destinée aux conseillers communaux n'a pas eu lieu, la séance publique a été mal annoncée, et donc peu suivie.

Pour la COGE, il est essentiel de bien montrer la cohérence des projets communaux avec le programme d'agglomération, en particulier dans le cadre des préavis sur lesquels le Conseil se prononce.

En ce qui concerne le rapport de gestion, la COGE ne peut que constater qu'il est totalement lacunaire sur le sujet d'AggloY. Les questions de gouvernance ne sont pas mentionnées, ni l'inadéquation actuelle entre le personnel engagé et l'ampleur des projets à mener à bien. La consultation sur les projets de 2^e génération n'est pas mentionnée, l'augmentation de fréquentation des bus n'est pas appuyée par des chiffres actualisés.

Observation 11.1

La COGE demande que la cohérence des préavis, projets et investissements communaux avec AggloY soit mieux mise en évidence et que les éventuelles différences soient bien explicitées.

Observation 11.2

La COGE demande à la Municipalité d'assurer que la gouvernance d'AggloY soit renforcée et clarifiée et que le bureau d'agglomération soit adapté à l'ampleur du projet.

12. Conclusion

La COGE remercie Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, les différents chefs de service et responsables d'entités pour leur disponibilité et leur ouverture à la discussion.

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, et sous réserve du respect et de la prise en compte des observations et vœux formulés dans le présent rapport, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion de l'exercice 2012.

Yverdon-les-Bains, le 8 mai 2013

Le président



Pierre Hunkeler